



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 20 JANVIER 2022, À 19H30,  
EN VISIOCONFÉRENCE**

**Sont présents les Conseillers suivants :**

Mme Marie-Andrée Lapierre                      Mme Francine Garneau  
M. Denis Tanguay                                      Mme Nadia Vallières  
M. Luc Lachance

**Absence motivée :**

Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat, d.g./sec.trés.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte.

Tous les membres du conseil y compris les absents ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus.

**2. ORDRE DU JOUR**

**12-01-2022**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par Mme Nadia Vallières et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Appel d'offres — agrandissement 58 rue Anselme-Jolin
- 4) Levée de l'assemblée

**3. APPEL D'OFFRES — AGRANDISSEMENT 58, RUE ANSELME-JOLIN**

**13-01-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre du programme FRR volet 4 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 58, rue Anselme-Jolin et ce, à des fins de service de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un espace réservé aux sports et aux loisirs ont été acceptés pour un montant de 40 000 \$ lors du dépôt de la programmation #4 du programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu l'agrandissement dudit bâtiment à son budget et programme triennal d'immobilisation de 2022;

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à  
demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour  
l'agrandissement du bâtiment situé au 58, rue Anselme-Jolin.

#### **4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**14-01-2022**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19h31.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal. »

.....  
Maire

.....  
Secrétaire-trésorière